

association et compte bancaire

Par jb94, le 01/09/2021 à 15:22

Bonjour,

j'ai une facture en attente pour mon association.

je n'ai pas ouvert de compte bancaire pour l'asso et je me questionne encore sur la necessité, pour l'instant. Il s'agit d'une toute petite asso avec 2 membres.

J'ai cru comprendre que je pouvais encaisser le versement sur mon compte banquaire personnel. La tresorerie de l'association étant tenue avec rigueur et sans malversation.

est-ce bien possible?

merci pour votre expertise

Par chaber, le 01/09/2021 à 20:37

bonjour

vous ne pouvez encaisser un chèque bancaire dont vous nêtes pas bénéficiaire

Par Visiteur, le 02/09/2021 à 09:34

Bonjour

D'accord avec ce qui précède...

Cette tolérance existe pour les toutes petites structures qui fonctionnent avec des encaissements et dépenses d'espèces de petits montants.

Cependant, n'utilisez pas votre compte habituel...